

Décision

Générale

colonial

Décision n° 171 fixant la ratification mensuelle du brigadier bouyssou.

n° 171

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1942

Numéro JO
n° 544 du 31/03/1942

Date du numéro
31 mars 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 738, du 20 octobre 1941 fixant notamment la gratification mensuelle du brigadier Bouyssou, mis à la disposition de l'Administration civile (cercle), à 300 francs

Vu la décision n° 149, du 5 mars 1942, plaçant sous la position hors cadres le brigadier Bouyssou, pour compter du 1er mars 1942,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'allocation mensuelle du brigadier Bouyssou, employé hors cadres au service de l'Administration, est portée à huit cents francs (809 fr.). Art. 2. — La présente décision aura effet du 1er mars 1942.

NOUAILHETAS.